

Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020

REFERENCES MISSION

Rapport N° : 21095115/S5/6/AM-RTV_V1

Rédigé le : 08/03/2024

Référence au programme de travaux :

N°mail réalisé le 02/08/2023 par Farina Frédéric

DONNEUR D'ORDRE

Frédéric MOLIERE

2 PORT ST ETIENNE

31073 TOULOUSE CEDEX 7

SITE D'INTERVENTION

11 - PORTS SOMAIL ROBINE

PORT DU SOMAIL

11120 ST NAZAIRE D AUDE

CAPITAINERIE

SYNTHESE DE CONCLUSION



OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
Tanguy MURILLO	Diagnosticteur	CPDI 6015	Tanguy MURILLO
			

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement.

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION	3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre	3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage	3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage	5
2. CONCLUSIONS	6
2.1. Obligations réglementaires	7
3. INFORMATIONS GENERALES	8
3.1. Immeuble bâti objet de la mission	8
3.2. Parties prenantes	8
4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE	8
4.1. Références réglementaires	8
5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	9
5.1. Date(s) de visite(s)	9
5.2. Ecart, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020	9
5.3. Conditions spécifiques	9
5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite	9
6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	10
6.1. Matériaux et produits repérés	10
6.2. Tableau estimatif des quantités d'amiante	11
7. ANNEXES	11
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées	11
7.2. Photos prélèvements	12
7.3. Attestation d'assurance	13
7.4. Certificat de compétence	15
7.5. Croquis de repérage	16
7.6. Rapport d'analyse du laboratoire	18

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Restauration de la Capitainerie.

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il définit les ouvrages de la construction et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrages
01 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	
Ardoises	Ardoises composites hors fibres-ciment, Ardoises en fibres-ciment
Bardeaux bitumineux	Bardeaux bitumineux ("shingles")
Conduits en toiture	Conduits d'eaux pluviales, Conduits d'eaux usées, Conduits de fumée
Eléments associés à la toiture	Chéneaux, Closoirs, Colles des solins en fibre ciment, Conduits, Costières, Couvre-joints, Eléments complémentaires de toiture, Faitages, Garnissages des joints de dilatation, Joints de dilatation, Jonctions bitumineuses, Mitres, Rives, Solins, Tresses d'étanchéité à l'air
Eléments sous toiture	Enduits projetés, Flocages, Isolants fibreux en sous toiture, Pare-pluie, Pare-vapeur
Etanchéité de toiture terrasse	Complexes asphaltés, Ecrans de semi indépendance, Pare-vapeur, Produits d'accrochage, Revêtements bitumineux parties planes, Revêtements bitumineux relevés
Fenêtres de toit	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes, Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature, Mastics
Lanterneaux	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes, Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature, Mastics
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment, Plaques en matériaux bitumineux, Revêtements anti condensation sous bac acier
Toitures	Accessoires de couverture composite hors fibres-ciment, Accessoires de couverture en fibres-ciment, Ardoises composites hors fibres-ciment, Ardoises en fibres-ciment, Bardeaux bitumineux, Plaques en fibres-ciment, Plaques en matériaux bitumineux
Verrières	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes, Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature, Mastics
02 - Parois verticales extérieures et façades	
Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales, Conduits d'eaux usées, Conduits de fumée
Eléments associés à la façade	Conduits, Eléments ponctuels : chéneaux, rives, corniches
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwichs	Ardoises composites hors fibres-ciment, Ardoises en fibres-ciment, Bacs en fibres-ciment, Eléments de remplissage, Joints d'assemblage, Joints d'étanchéité, Mastics, Panneaux, Peinture, Plaques, Revêtements intérieurs anti condensation, Tresses
Façades lourdes y compris poteaux	Appuis de fenêtres en fibres-ciment, Coffrages perdus, Colle, Colles de carrelage, Colles de faïence, Colles de pate de verre, Couvre-joints, Eléments en maçonnerie silico-calcaire (1880-1940) briques blanches silico-calcaire, Enduits extérieurs projetés, lissés ou talochés, crépis extérieurs, Enduits pelliculaires de lissage/débullage, Garnissage des joints de dilatation, Imperméabilisant, Isolant, Joints de carrelage, Joints de dilatation, Joints de faïence, Joints de pate de verre, Peintures, Primaire d'accrochage, Ragréage, Revêtements plastiques épais (RPE)
Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage	Carton-amiante, Enduits projetés, Flocages
Menuiseries extérieures	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes, Joints d'étanchéité, Joints de mastic de vitrage, Peintures décoratives, Plaques en fibres-ciment

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrages
03 - Parois verticales intérieures	
Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot, Bourre en vrac, Enduits de jointoiement des plaques de plâtre, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Isolants intérieurs fibreux, Jonctions panneaux préfabriqués : entre panneaux, en tête et en pieds de cloisons (joints, tresse, carton, fibres-ciment), Panneaux de cloisons, Peinture, Plots de colle, Sous couches des tissus muraux
Gaines et coffres verticaux	Bandes calicot, Enduits de jointoiement des plaques de plâtre, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux), Panneaux
Menuiseries intérieures	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes, Joints d'étanchéité, Joints de mastic de vitrage, Peintures décoratives, Plaques en fibres-ciment
Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Coffrages perdus, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Fourreaux, Joints coupe-feu, Joints d'assemblage, Joints de dilatation, Peinture, Revêtements durs
Plinthes	Peintures
Portes	
Portes coupe-feu	Isolants intérieurs, Joints, Joints (bandes), Joints (tresses), Panneaux, Peintures, Plaques des vantaux
Portes frigorifiques	Isolants intérieurs, Joints, Panneaux, Peintures, Plaques des vantaux
Portes isothermiques	Isolants intérieurs, Joints, Panneaux, Peintures, Plaques des vantaux
Portes pare-flammes	Isolants intérieurs, Joints, Panneaux, Peintures, Plaques des vantaux
Portes phoniques	Isolants intérieurs, Joints, Panneaux, Peintures, Plaques des vantaux
Poteaux	Coffrages perdus, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Entourages de poteaux, Flocages, Joints d'assemblage avec poutrason, Joints de dilatation, Revêtements durs
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles, Colles de carrelage, Colles de faïence, Colles de plinthe, Dalles plastique, Joints de carrelage, Joints de faïence, Joints de plinthe, Moquettes murales, Panneaux décoratifs (lambris), Peintures décoratives, Peintures intumescents, Primaires d'accrochage, Ragréages, Revêtements bitumineux, Revêtements durs en fibres-ciment, Sous couches des tissus muraux, Vinyles
04 - Plafonds et faux plafonds	
Charpentes	Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Joints (coupe-feu, de dilatation, de structure), Jonctions avec la façade, calfeutremments, Panneaux collés, Panneaux vissés, Peintures décoratives, Peintures intumescents, Revêtements bitumineux
Faux plafonds	Ecrans de cantonnement, Isolants, Joints d'écrans de cantonnement, Joints entre panneaux, Jonctions entre faux plafond et structure, Panneaux, Pare-vapeur, Plaques
Gaines et coffres horizontaux	Bandes calicot, Enduits de jointoiement des plaques de plâtre, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Jonctions entre panneaux (étanchéité entre panneaux), Jonctions entre panneaux (tresses), Panneaux, Panneaux collés, Panneaux vissés
Plafonds	Bandes calicot, Coffrages perdus, Colles de carrelage, Enduits de jointoiement des plaques de plâtre, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Fourreaux, Joints de carrelage, Joints de dilatation, Panneaux collés, Panneaux vissés, Peintures décoratives, Peintures intumescents, Plots de colle, Primaires d'accrochage, Rebouchages de trémie, Résines, Revêtements bitumineux, Sous couches des tissus muraux
Poutres	Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Entourages de poutres, Flocages, Joints (coupe-feu, de dilatation, de structure), Jonctions avec la façade, calfeutremments, Panneaux collés, Panneaux vissés, Peintures, Revêtements bitumineux
Suspentes et contrevents	Flocages, Peintures, Projections en plâtre
05 - Planchers et planchers techniques	
Revêtements de sol	Colles bitumineuses, Colles de carrelage, Colles non bitumineuses, Dalles de sol, Dalles moquettes avec entrecoche noire, Enduit de cuvelage, Fourreaux, Joints de cantonnement sur faux planchers, Joints de carrelage, Joints de dilatation et d'assemblage, Moquettes, Nez de marche, Peintures de sol, Plaques en fibres-ciment, Primaires d'accrochage, Ragréages, Rebouchages autour de conduits, Revêtements de sols sportifs, Sols coulés à base ciment, Sous-couches des revêtements souples

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

Totalité de l'ouvrage

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Obligations réglementaires

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du Code de la Santé Publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique, ce DAPP ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du Code de la Santé Publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du Code du Travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du Code du Travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : 11 - PORTS SOMAIL ROBINE
PORT DU SOMAIL
11120 ST NAZAIRE D AUDE

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
11 - PORTS SOMAIL ROBINE	Autres	Autre	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non communiqué

3.2. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
Frédéric MOLIERE	Donneur d'ordre	/	2 PORT ST ETIENNE 31073 TOULOUSE CEDEX 7	0662520432

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe de l'arrêté du 16/07/2019, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Références réglementaires

- Code du travail : articles L4412-2, R4412-97,
- Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations,
- Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
- Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

5.1. Date(s) de visite(s)

Du 29/01/2024 au 29/01/2024

5.2. Ecart, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020

Absence de documents, d'informations concernant :

- Les plans ou croquis à jour de l'immeuble bâti
- Les dates de délivrance du permis de construire ou des années de construction
- Les années de modification ou de réhabilitation
- La construction, les caractéristiques particulières des locaux, les modifications survenues dans les locaux, les dates et la nature des travaux réalisés (réparation, restauration, entretien, réhabilitation...)
- Les rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés
- Les dossiers amiante réglementaires

5.3. Conditions spécifiques

- Pas d'accompagnateur lors du repérage
- Occupants ou exploitants nécessaires à certains accès non informés de l'intervention ou non présents
- Présence d'occupant lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)

5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Objet / Type de document	Auteur	Date	Référence	Conclusions (si rapport de repérage)
Cahier des charges	Farina Frédéric	02/08/2023	mail	/

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Matériaux et produits repérés

Abréviations du tableau :

ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage
 Pxx P = Prélèvement n°xx Positif, contenant de l'amiante
 Pxx N = Prélèvement n°xx Négatif, ne contenant pas d'amiante
 xx_ant = Prélèvement réalisé lors d'un repérage antérieur
 Sxx = Sondage n°xx
 xx* = élément témoin de la ZPSO
 Nota : Hormis pour l'élément témoin, tout prélèvement est précédé d'un sondage

Critères de décision :
 AN = Analyse
 DC = Document consulté
 MA = Marquage
 PN = Ne contient pas d'amiante par nature

Localisation	Ouvrage	Matériaux	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Capitainerie	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Granuleux	Marron, Gris	3	/	S1	AN		Non
Capitainerie	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Ciment, Dur	Gris	1	P1* N	/	AN		Non
Capitainerie	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Ciment, Dur	Gris	1	P2 N	/	AN		Non
Capitainerie	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Ciment, Dur	Gris	2	P3* N	/	AN		Non
Capitainerie	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Ciment, Dur	Gris	2	P4 N	/	AN		Non
Capitainerie	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Granuleux	Marron, Gris	3	P5* N	/	AN		Non
Capitainerie	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Granuleux	Marron, Gris	3	P6 N	/	AN		Non

7. ANNEXES

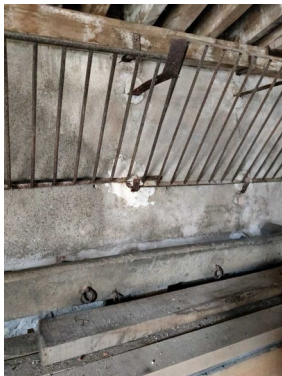
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
Capitainerie	/

7.2. Photos prélèvements

P1	ZPSO 1
Capitainerie	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P2	ZPSO 1
Capitainerie	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P3	ZPSO 2
Capitainerie	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P4	ZPSO 2
Capitainerie	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P5	ZPSO 3
Capitainerie	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P6	ZPSO 3
Capitainerie	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

7.3. Attestation d'assurance



Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG**, Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) Diagnostic amiante

- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulation,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipement concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité.
Cette activité comprend également la reprise provisoire d'étanchéité en toiture.
- Diagnostic portant sur la gestion des Produits, Matériaux et des Déchets (PMD) issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiment (Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021), y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) Autres diagnostics

- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voiries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),
- Diagnostic de Performances Energétiques –DPE- :
 - Location
 - Cession immobilière

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne



- ERP
 - Neuf
 - Mise à jour du DPE,
 - Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
 - Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic méréule (DDT),
 - Etat parasitaire et diagnostic méréule (hors DDT),
 - Diagnostic Plomb avant / après travaux,
 - Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
 - En cas de location / vente
 - Dans les parties communes
 - Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
 - Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb,
 - Etat des lieux,
 - Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
 - Millièmes de copropriété,
 - Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
 - Sécurité piscine,
 - Diagnostic technique Loi SRU,
 - Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habilitation ou recevant du public.
- 3) Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.
- 4) Conseil en performance énergétique.
- 5) Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil.
- 6) Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.
- 7) Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage.
- 8) Concernant l'utilisation des appareils à plomb contenant des sources ionisantes l'Assureur note et précise que les garanties du contrat s'entendent y compris du fait de la détention l'usage et le transport de ces matériels, pour tous dommages causés aux tiers.
- 9) Laboratoire il est en outre précisé que pour les activités de laboratoire d'analyse d'échantillons (y compris les échantillons d'amiante) et de prélèvements d'air relatifs aux activités garanties, les garanties sont acquises notamment lors :
- De missions d'analyse d'échantillons de matériaux prélevés et identifiés par le client sous la responsabilité de BV que ces matériaux soient incorporés aux équipements du bâtiment ou aux équipements et process.
 - Des missions de prélèvement sur les instructions du client et d'analyse de matériaux identiques à ceux-ci-dessus.

La présente attestation valable du 01/01/2024 à zéro heure au 31/12/2024 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 5 janvier 2024

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tel : 01 40 67 42 65 - Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris n° 5201 - APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

7.4. Certificat de compétence



Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier

N° CPDI 6015 Version 003

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur MURILLO Tanguy

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention Date d'effet : 12/07/2021 - Date d'expiration : 11/07/2028
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 12/07/2021 - Date d'expiration : 11/07/2028
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 01/06/2021 - Date d'expiration : 31/05/2028
Energie avec mention	Energie avec mention Date d'effet : 05/08/2021 - Date d'expiration : 04/08/2028
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 05/08/2021 - Date d'expiration : 04/08/2028
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 31/05/2021 - Date d'expiration : 30/05/2028
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 01/06/2021 - Date d'expiration : 31/05/2028
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 31/05/2021 - Date d'expiration : 30/05/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 11/10/2021.



Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'insalubrité par le plomb des peintures ou des conditions après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 novembre 2009 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attribution de prime en complément de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2005 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification - Ou Arrêté du 2 juillet 2010 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticteur
Portée disponible sur www.icert.fr

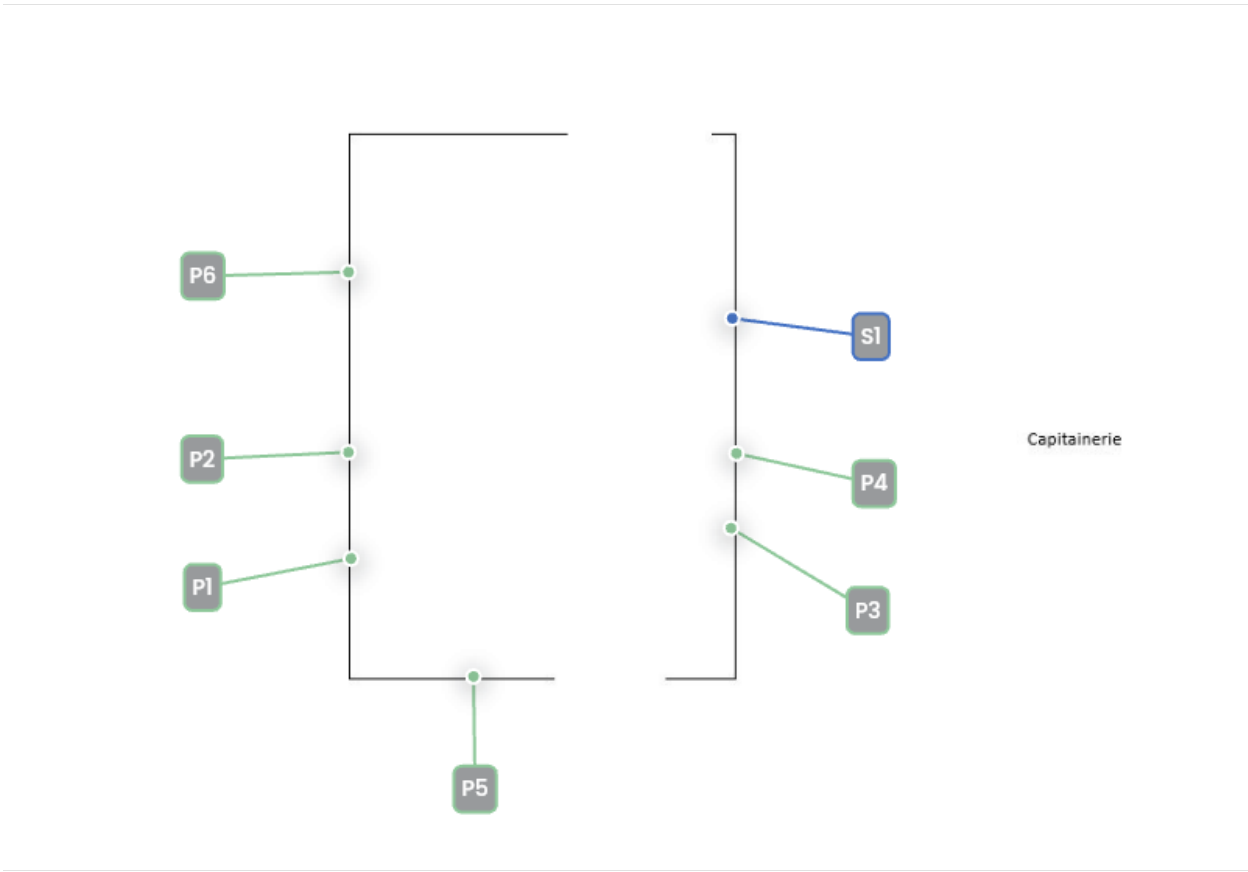
Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACE BUREAUX
N° 8-4922
PORTÉE
CERTIFICATION
DES PERSONNES
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev17

7.5. Croquis de repérage

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	T1 - PORTS SOMAIL ROBINE PORT DU SOMAIL 11120 ST NAZAIRE D AUDE	
Localisation Capitainerie	Date visite	Du 29/01/2024 au 29/01/2024
	Auteur	Tanguy MURILLO
	N° dossier	21095115/S5/6
	Planche	1 / 1
	Indice	1
Vue utilisée :		
Matériaux et produits contenant de l'amiante :		



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation
---------	---------------------	---------------------	---------	-----------------	-------------

7.6. Rapport d'analyse du laboratoire

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS

Monsieur Tanguy MURILLO

450 Rue Baden Powell

34000 MONTPELLIER

Notre référence : AR-24-KE-006118-01

Numéro de dossier : 24KE002816

Référence de dossier : 1510797387/21095115/S5/6/1_21095115/9/22

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 24KE002816-001 - Référence *BV3FZ2910 Réf. Prel : P1 Capitainerie/Murs et cloisons maçonnées "en dur" - (Dur, Ciment/Gris)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 24KE002816-002 - Référence *BV3FZ2911 Réf. Prel : P2 Capitainerie/Murs et cloisons maçonnées "en dur" - (Dur, Ciment/Gris)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 24KE002816-003 - Référence *BV3FZ2912 Réf. Prel : P3 Capitainerie/Murs et cloisons maçonnées "en dur" - (Dur, Ciment/Gris)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 24KE002816-004 - Référence *BV3FZ2913 Réf. Prel : P4 Capitainerie/Murs et cloisons maçonnées "en dur" - (Dur, Ciment/Gris)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 24KE002816-005 - Référence *BV3FZ2914 Réf. Prel : P5 Capitainerie/Murs et cloisons maçonnées "en dur" - (Granuleux/Gris, Marron)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 24KE002816-006 - Référence *BV3FZ2915 Réf. Prel : P6 Capitainerie/Murs et cloisons maçonnées "en dur" - (Granuleux/Gris, Marron)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet

F-30310 VERGEZE

Tél: +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

EUROFINS ANALYSES POUR LE
BÂTIMENT SUD SAS
Résultats sous-traitance
75 Chemin de Sommières
30130 Vergèze

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-EK-005675-01

Date d'émission de rapport : 06/02/2024 19:55

Page1/3

Référence laboratoire N° : 24EK005625

Référence de suivi du dossier N° : 24KE002816

Reçu au laboratoire le : 05/02/2024

Date de réception :02/02/2024

Date d'analyse : 06/02/2024

Référence dossier Client:24KE002816 - 1510797387/21095115/S5/6/1_21095115/9/22

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	24KE002816-001 - BV3FZ2910 Réf. Prel : P1 Capitainerie/Murs e cloisons maçonnées "en dur" - (Dur, Ciment/Gris)	Matériau semi-dur (granulaire) (gris) ; matériau semi-dur (blanc)	MET / S4MS	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	24KE002816-002 - BV3FZ2911 Réf. Prel : P2 Capitainerie/Murs e cloisons maçonnées "en dur" - (Dur, Ciment/Gris)	Matériau (noir) ; matériau semi-dur (blanc)	MET / S4MS	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	24KE002816-003 - BV3FZ2912 Réf. Prel : P3 Capitainerie/Murs e cloisons maçonnées "en dur" - (Dur, Ciment/Gris)	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (clair)	MET / S4MS	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	24KE002816-004 - BV3FZ2913 Réf. Prel : P4 Capitainerie/Murs e cloisons maçonnées "en dur" - (Dur, Ciment/Gris)	Matériau semi-dur (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) ; matériau semi-dur (granulaire) (blanc) ; matériau souple (fibreux) (marron)	MET / S4MS	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / S4MS	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-EK-005675-01	Date d'émission de rapport : 06/02/2024 19:55	Page 2/3
Référence laboratoire N° : 24EK005625	Référence de suivi du dossier N° : 24KE002816	
Reçu au laboratoire le : 05/02/2024	Date de réception : 02/02/2024	
Date d'analyse : 06/02/2024		
Référence dossier Client: 24KE002816 - 1510797387/21095115/S5/6/1_21095115/9/22		

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005	24KE002816-005 - BV3FZ2914 Réf. Prel : P5 Capitainerie/Murs e cloisons maçonnées "en dur" - (Granuleux/Gris, Marron)	Matériau semi-dur (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	MET / S4MS	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006	24KE002816-006 - BV3FZ2915 Réf. Prel : P6 Capitainerie/Murs e cloisons maçonnées "en dur" - (Granuleux/Gris, Marron)	Matériau (noir) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / S4MS	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MET: Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021, P-PS-SOP3368 : version 8

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-EK-005675-01

Date d'émission de rapport : 06/02/2024 19:55

Page3/3

Référence laboratoire N° : 24EK005625

Référence de suivi du dossier N° : 24KE002816

Reçu au laboratoire le : 05/02/2024

Date de réception : 02/02/2024

Date d'analyse : 06/02/2024

Référence dossier Client: 24KE002816 - 1510797387/21095115/S5/6/1_21095115/9/22

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur.

Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur <http://www.ipac.pt/>.

NB 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur

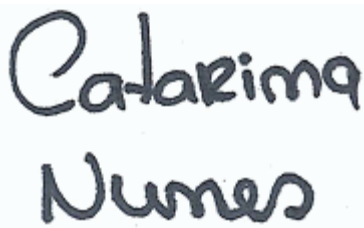
<https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratório-de-análise-de-amianto/qualidade/>.

NB 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 9 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 10 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :



Catarina Nunes
Production Manager

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.